

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-7-1-5

Séance du vendredi 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Désignation de représentants du Conseil Général à la Conférence Permanente des Conseillers Généraux de l'Association des Départements de France

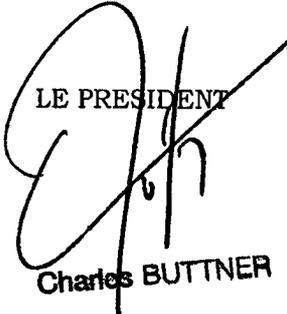
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E 6-2008 du 20 mars 2008 du Conseil Général relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° E 9-2008 du 3 avril 2008 du Conseil Général relative à la désignation des représentants du Conseil Général au sein des Organismes extérieurs, Commissions et groupes de travail,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

-Désigne Monsieur Eric STRAUMANN et Monsieur Pierre FREYBURGER comme représentants de l'Assemblée départementale au sein de la Conférence Permanente des Conseillers Généraux de l'Association des Départements de France.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER